

Ville de Lorraine

31 décembre 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la **Ville de Lorraine**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Ville de Lorraine** (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Ville de Lorraine** au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la **Ville de Lorraine** inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

BCGO senucl.

Vaudreuil-Dorion,
Le 3 mai 2022

¹ Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique no. A107797

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

À la trésorière de la **Ville de Lorraine**

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la **Ville de Lorraine** (ci-après la « ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (ci-après l'« état »).

À notre avis, l'état ci-joint a été préparé dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la ville de répondre aux exigences de l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la ville.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BCGO sncrl.

1

Vaudreuil-Dorion,
Le 3 mai 2022

¹ Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique no. A107797

Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au Conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	Réalizations 2020		Budget 2021		Réalizations 2021		Total consolidé'
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats		
Revenus							
Fonctionnement	1	21 736 371	17 009 931	19 046 493	3 619 217	19 590 704	
Investissement	2	3 633 509		898 404		898 404	
	3	25 369 880	17 009 931	19 944 897	3 619 217	20 489 108	
Charges	4	16 704 590	18 280 542	17 706 261	3 775 061	18 406 316	
Excédent (déficit) de l'exercice	5	8 665 290	(1 270 611)	2 238 636	(155 844)	2 082 792	
Moins : revenus d'investissement	6	(3 633 509)		(898 404)		(898 404)	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	5 031 781	(1 270 611)	1 340 232	(155 844)	1 184 388	
Éléments de conciliation à des fins fiscales							
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	2 078 557	2 078 557	2 313 687	229 636	2 543 323	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9						
Remboursement de la dette à long terme	10	(1 452 187)	(1 401 600)	(1 512 215)	(41 647)	(1 553 862)	
Affectations							
Activités d'investissement	11	(632 431)	(40 000)	(623 493)	(23 731)	(647 224)	
Excédent (déficit) accumulé	12	(134 555)	633 654	125 280	114 819	240 099	
Autres éléments de conciliation	13	26 393	(4 093)	(4 093)	1 032	(3 061)	
	14	(114 223)	1 270 611	299 166	280 109	579 275	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	4 917 558		1 639 398	124 265	1 763 663	

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

		2020	2021	2020
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	11 333 596	11 722 941	12 858 342
Débiteurs	2	6 817 576	7 236 892	7 200 865
Placements de portefeuille	3	143 250	176 212	181 318
Autres	4			147 304
	5	18 294 422	19 136 045	20 431 887
Passifs				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie				
Dette à long terme	6			
Passif au titre des avantages sociaux futurs	7	19 620 085	19 516 330	19 793 173
Autres	8			195 217
	9	5 783 493	6 835 846	7 410 281
	10	25 403 578	26 352 176	27 398 671
Actifs financiers nets (dette nette)	11	(7 109 156)	(7 216 131)	(6 966 784)
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	12	47 832 014	50 154 569	52 887 819
Autres	13	150 167	173 223	194 271
	14	47 982 181	50 327 792	53 082 090
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	4 921 011	4 333 158	4 825 731
Excédent de fonctionnement affecté	16	3 973 305	3 799 259	3 894 722
Réserves financières et fonds réservés	17	515 282	618 959	653 391
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18 (141 141)(127 221)(240 163)(
Financement des investissements en cours	19	(295 349)	366 757	400 360
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	31 899 917	34 120 749	36 581 265
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21			34 543 879
	22	40 873 025	43 111 661	46 115 306
				44 032 514

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23-1

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

		2021	2020
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Budget et projets	23	3 799 259	3 587 444
▪	24		385 861
▪	25		
▪	26		
▪	27		
▪	28		
▪	29		
▪	30		
▪	31		
	32	3 799 259	3 973 305
Organismes contrôlés et partenariats¹	33	95 463	83 406
	34	3 894 722	4 056 711
Réserves financières et fonds réservés			
Administration municipale			
▪	35	618 959	515 282
Organismes contrôlés et partenariats ¹	36	34 432	49 351
	37	4 548 113	4 621 344

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S15 et S23-1

**SOMMAIRE DE L'ENDETTLEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

		2021
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	15 855 770
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	17 144 643

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

		2021 Total consolidé	2020 Total consolidé
Dettes à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	118 959	15 282
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	15 185 256	14 922 182
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	1 314 657	1 468 634
Dettes à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	3 188 416	3 412 897
Autres	8		
Dettes en cours de refinancement / Reclassement / Redressement			
	9		
	10	19 807 288	19 818 995

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

		Réalizations 2020 Administration municipale	Budget 2021 Administration municipale	Réalizations 2021 Administration municipale	Total consolidé
Fonctionnement					
Taxes	11	14 674 072	14 631 078	14 678 789	14 678 789
Compensations tenant lieu de taxes	12	159 806	160 000	158 685	158 685
Quotes-parts	13				
Transferts	14	1 486 318	584 594	647 971	671 250
Services rendus	15	132 655	217 559	177 057	268 745
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	16	2 261 491	1 262 250	2 670 714	3 084 290
Autres	17	3 022 029	154 450	713 277	728 945
	18	21 736 371	17 009 931	19 046 493	19 590 704
Investissement					
Taxes	19				
Quotes-parts	20				
Transferts	21	3 423 509		898 404	898 404
Autres	22	210 000			
	23	3 633 509		898 404	898 404
	24	25 369 880	17 009 931	19 944 897	20 489 108

Extrait du rapport financier, page S12

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	Administration municipale			Données consolidées	
	Réalizations 2021		Total	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement		2021	2020
Administration générale	1	3 133 845	155 367	3 289 212	3 136 889
Sécurité publique					
Police	2	2 841 760	17 227	2 858 987	3 327 123
Sécurité incendie	3	554 751		554 751	547 079
Autres	4	94 212		94 212	27 218
Transport					
Réseau routier	5	1 369 080	816 366	2 185 446	2 185 679
Transport collectif	6	542 310	1 338	543 648	539 777
Autres	7		50 907	50 907	50 907
Hygiène du milieu					
Eau et égout	8	1 759 886	460 842	2 220 728	2 252 508
Matières résiduelles	9	951 796	17 863	969 679	996 009
Autres	10	296 676		296 676	293 834
Santé et bien-être	11				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	12	313 942	430 645	744 587	525 923
Promotion et développement économique	13				
Autres	14				
Loisirs et culture	15	3 010 906	363 112	3 374 018	2 879 605
Réseau d'électricité	16				
Frais de financement	17	523 410		523 410	616 949
Effet net des opérations de restructuration	18				
	19	15 392 574	2 313 687	17 706 261	18 406 316
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	2 313 687 (2 313 687)		
	21	17 706 261		17 706 261	17 379 500

Extrait du rapport financier, pages S28-1 à S28-3

**SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

		Réalizations 2020		Réalizations 2021	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	3 633 509	898 404		898 404
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (4 320 207)(4 636 242)(147 130)(4 783 372)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (39 932)(28 869)(2 084)(30 953)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	403 757	1 622 995	143 640	1 766 635
Affectations					
Activités de fonctionnement	5	632 431	623 493	23 731	647 224
Excédent accumulé	6	55 540	2 298 797	101 402	2 400 199
	7	(3 268 411)	(119 826)	119 559	(267)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8	365 098	778 578	119 559	898 137

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S14